**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 SEPTEMBRE 2023 à 19H30**

L’an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

**Absents excusés** : C. TRENY qui a donné pouvoir à D.ROUXEL

O. MAUVIEUX qui a donné pouvoir à S.LAINE

C.FRABOULET qui a donné pouvoir à S.OLLITRAULT

G.ADELIS qui a donné pouvoir à M.FERGUSON

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte JEGLOT est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

- Nombre de pouvoirs : 4

- Nombre d’absents : 4

Madame Laure IVANOV est absente en début de séance et arrive à 19h45.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023 est approuvé et validé.

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Terrain multisports : demande de subvention

- Finances : annulation délibérations compte administratif 2022

- Vente d’un chemin rural et d’une voie communale

- Voirie : annulation du marché voirie LCBC programme 2023 – devis travaux voirie Les Isles - Travaux signalisation peinture au sol – sécurisation entrée du bourg côté La Motte

- Ecole des Perrières : devis sèche-linge et tabourets ergonomiques

- Maison des Lutins : devis pour pose vernis sur la fresque – organisation de l’inauguration

- Terrain de foot : devis buts de foot – étude éclairage du terrain

- Projet installation d’une antenne Bouygues Télécom

- Devis reliure des registres des délibérations et d’état-civil

- Devis aspirateur de chantier

- Arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et des chats

- Animation : point sur le marché de Noël

- Motion de soutien aux EHPAD

- Repas du CCAS

- Informations et questions diverses : point sur la rentrée scolaire – horaires de l’éclairage public–armoire fibre au bourg et à Quénéha – futur aménagement parking rue des Perrières

Le Conseil Municipal accepte d’ajouter un point à l’ordre du jour :

- virements de crédits BP Les Genêts d’Or

1. **TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov a pris contact avec l’ANS pour les subventions relatives à cet équipement mais l’enveloppe ne sera fixée qu’en décembre prochain.

Que faisons-nous ? Faut-il attendre l’accord de subvention ou commencer les travaux sans accord au risque de ne pas avoir de subvention?

Discussion et vote :

Après discussion, le Conseil Municipal décide d’attendre d’avoir un accord de subvention avant de commencer les travaux.

Laure Ivanov informe qu’il faudrait valider ce projet en séance du mois de novembre afin de présenter un plan de financement cohérent lors du dépôt des demandes de subventions.

Antoine Mahé souhaite savoir quel sol a été retenu. Comme David Rouxel, il pense que le choix de l’enrobé n’est pas judicieux, le taux de fréquentation sur un sol en enrobé est beaucoup moins important que sur un sol en synthétique. Pierre-Yves Le Borgne et Gaëlle Pasco soulignent que la résine est plus chère mais ne demande aucun entretien et a une durée d’utilisation plus longue.

Anthony Basset dit qu’il faut d’abord étudier les fonctions du city-stade : si ludique, l’enrobé suffit mais si c’est pour un entrainement plus poussé, un sol en résine sera plus adapté.

Laurent Jouanno suggère de se renseigner dans d’autres communes et d’aller voir sur site.

Lors de la commission enfance jeunesse sports culture du 3 octobre prochain, ce point sera à l’ordre du jour.

1. **FINANCES**

Rapporteur : Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. Annulation des délibérations des comptes administratifs 2022 :

Gildas Pérennez fait savoir que la Préfecture demande au Conseil Municipal d’annuler les délibérations prises le 7 avril dernier concernant le vote des délibérations approuvant les comptes administratifs, les comptes de gestion et l’affectation des résultats.

Elles doivent donc être reprises en bonne et due forme en mentionnant que :

- le nom du Président du début de séance : Anthony Basset

- le Maire quitte la séance au moment du vote

- le nombre de présents, le nombre de suffrage exprimés : 9 présents et 8 exprimés

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité, vote les annulations de délibérations et leur nouvelle rédaction en tenant compte des prescriptions des services préfectoraux.

1. Virements de crédits au budget Les Genêts d’Or :

Un virement de crédits doit être voté sur le budget Les Genêts d’Or approuvé le 7 avril dernier car le montant inscrit au compte 66111 (remboursement des intérêts d’emprunts n’est pas suffisant).

La somme prévue au budget est de 100 € alors que le montant total des remboursements d’intérêts en 2023 est de 2849,04 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer l’écriture suivante :

- compte 66111 (intérêts des emprunts) : + 2 750 €

- compte 6542 (créances irrécouvrables) : - 1750 €

- compte 615221 (entretien de bâtiments) : - 1 000 €

1. **VOIRIE**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

1. Annulation du marché voirie LCBC programme 2023 :

Note explicative de synthèse :

Lors de sa séance de février dernier, le Conseil Municipal avait retenu la route de Gouardeux dans le programme voirie rurale 2023, marché groupé de LCBC.

Lors des précédents mandats, lorsqu’un riverain faisait une demande pour enrober un chemin communal bordant sa propriété, ce dernier participait pour moitié au frais de réfection de voirie.

Après plusieurs visites et appels téléphoniques sans succès, Frédéric Foulfoin a rencontré David Lasnel, résidant à Gouardeux, fin août pour discuter de la prise en charge mais comme les travaux ne sont pas une demande de sa part, il ne veut pas participer aux frais. Selon lui, Gildas Adelis et Maurice Tilly lui avaient dit que la commune prendrait tout en charge.

Par mail envoyé à la commission voirie le 4 septembre dernier, Frédéric Foulfoin propose d’annuler ces travaux et de les reprogrammer au niveau de l'intersection des Iles et Les Boisselet car il y a environ 200m2 qui n'ont pas été enrobé l'année dernière.

La commission a donné son accord.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition et décide d’annuler les travaux de la route de Gouardeux du marché groupé LCBC.

1. Devis travaux voirie les Isles :

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin présente le devis d’Eurovia, titulaire du marché groupé LCBC, pour la route des Isles d’un montant de 1 947,45 € HT.

Il explique que le service marchés publics de LCBC rédigera un avenant négatif de 6 841 € HT (coût route de Gouardeux) et un avenant positif de 1 947,45 € HT.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité, accepte le devis d’Eurovia et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

1. Travaux de signalisation peinture au sol :

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin informe que la commission voirie, réunie le 5 juillet dernier, a travaillé sur le devis de la société Hélios pour les travaux de signalisation au sol des cédez-le-passage, stop, passages piétons et dents de requins avec deux options : peinture routière et résine thermo.

La commission a décidé des emplacements qui seront faits en peinture routière et résine thermo.

Le devis total est de 4 929.60 € HT.

Ces travaux seront mandatés en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis.

Morag Ferguson intervient pour signaler que sur la route de Kergohy, il y a des problèmes de vitesse et qu’au niveau du Pont du Bien, il y a une confusion entre le passage piéton qui est pris pour un stop.

1. Sécurisation entrée de bourg côté La Motte :

Note explicative de synthèse :

La commission voirie a aussi étudié des solutions pour sécuriser l’entrée du bourg côté La Motte dont l’installation d’une chicane représentée au sol par une résine thermo et 6 plots.

La société Hélios propose un devis d’un montant de 669 € HT. A cette dépense, devra s’ajouter la facture d’achat de panneaux de signalisation.

Ces travaux seront mandatés en section d’investissement.

Discussion et vote :

Les élus souhaitent que soient faits des essais avec des chicanes provisoires afin de placer au mieux la chicane définitive. Frédéric Foulfoin se rapprochera des services de l’Equipement pour un éventuel prêt de matériel.

Suite à la question de Vincent Tréhorel, Frédéric Foulfoin informe que les travaux de traçage sur la route de La Motte seront faits par LCBC car il s’agit d’une route communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (A.Basset), accepte le devis.

1. **VENTE D’UN CHEMIN RURAL ET D’UNE VOIE COMMUNALE**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

► *vente du chemin rural n°60 à Cocuhan* :

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin a rencontré Alain Le Bihan qui souhaite acquérir une partie du chemin rural qui dessert ses parcelles à Cocuhan. Il est le seul à utiliser ce chemin. Monsieur le Maire précise que c’est ce riverain qui effectue l’entretien de ce chemin.

Dans un premier temps, selon l’article L161-10 du Code Rural, comme ce chemin appartient au domaine privé de la commune, une enquête publique pour son aliénation doit avoir lieu pendant un mois afin que cette vente soit portée à la connaissance de tous les administrés.

Il est proposé de nommer Karine Foulfoin commissaire-enquêteur ; l’enquête publique aurait lieu du 16 octobre au 15 novembre 2023.

Dans un deuxième temps, le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente. Il était d’usage, lors des précédents mandats, de vendre les chemins à l’euro symbolique avec les frais de bornage et de notaire à la charge de l’acquéreur.

Frédéric Foulfoin propose de partir sur cette base sachant qu’il faut attendre les conclusions de l’enquête publique avant de se prononcer sur la vente.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession et autorise Monsieur le Maire à entamer la procédure d’aliénation du chemin rural.

► *vente de la voie communale n°111 à Gouardeux* :

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin informe, qu’en 2022, David Lasnel avait souhaité acheter une partie de la VC 111 desservant sa propriété. Cependant, le propriétaire des parcelles à côté s’y était opposé considérant que ce chemin lui était indispensable pour entrer dans les champs. La procédure avait été stoppée.

Frédéric Foulfoin a de nouveau rencontré David Lasnel, suite à son refus de payer la moitié des travaux d’enrobé, ainsi que le propriétaire des parcelles jouxtant la voie communale et un accord a été trouvé afin qu’il puisse acheter une partie de cette voie.

Aussi, ce chemin faisant partie du domaine public de la commune, le Conseil Municipal, selon l’article L141-3 du Code de la Voirie Routière, doit le désaffecter constatant qu’il n’est plus utilisé que par un usager.

Discussion et vote :

Suite à la proposition de Frédéric Foulfoin, le Conseil Municipal accepte cette vente à l’euro symbolique avec les frais de bornage et de notaire à la charge de l’acquéreur.

1. **ECOLE DES PERRIERES**

Rapporteur : Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire

1. Achat d’un sèche-linge :

Note explicative de synthèse :

Auparavant, le linge de l’école des Perrières était lavé et séché à la cantine.

Suite à l’achat du nouveau matériel à la Maison des Lutins, l’ancienne machine à laver a été installée à l’école. Aussi, il est proposé d’y installer également un sèche-linge.

Brigitte Jéglot a demandé des devis à :

- Pulsat : • Indesit 7kg : 609,99 € TTC

• Beko 8 kg : 399,99 € TTC

• Bosch 7 kg : 699 € TTC

- But : • Candy 9 kg : 359,99 € TTC

• Aya 8 kg : 299,99 € TTC.

Discussion et vote :

Suite à la proposition de Brigitte Jéglot, le Conseil Municipal retient le modèle Candy de chez But pour 359,99 € TTC et décide de mandater cette dépense en section d’investissement.

1. Achat de deux sièges ergonomiques pour les ATSEM :

Note explicative de synthèse :

A la demande des ATSEM, un devis a été demandé à Manutan pour deux tabourets ergonomiques identiques à ceux achetés pour la Maison des Lutins.

Le devis est de 331,40 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis de Manutan.

1. **MAISON DES LUTINS**
2. Devis pour pose d’un vernis sur la fresque :

Rapporteur : Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Brigitte Jéglot informe que, suite à des travaux de réfection de la fresque, Jacques Gauvry suggère de poser un vernis anti-graffiti et anti-UV afin de conserver les couleurs plus longtemps et de protéger la fresque.

Monsieur Gauvry nous a fait parvenir un premier devis de 2250 € TTC y compris la location de la nacelle, il pourrait intervenir avant la fin du mois.

La surface concernée est de 94 m².

Il nous fait une deuxième proposition : la mairie prendrait en charge l’achat du vernis (1 388,64 € TTC) et la location de la nacelle pour une journée (184,20 € TTC) et sa prestation de 700 € TTC soit 2 272,84 € TTC.

Afin de comparer, un devis a aussi été demandé à Jouet. Cette société propose uniquement un anti-graffiti mais pas anti-UV pour un coût de 598,40 € TTC. Il faut y ajouter la location de la nacelle pour trois jours (la durée de séchage entre deux couches est de 72 heures) et le temps mobilisé par l’employé communal.

Brigitte Jéglot et Monsieur le Maire proposent que la commune achète en direct le vernis chez La Celtique, loue la nacelle mais le travail sera effectué par l’agent communal. Le coût sera de 1 572,84 € TTC sans compter la main d’œuvre.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, cette proposition.

1. Organisation de l’inauguration :

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle que l’inauguration aura lieu le vendredi 29 septembre à 18h30 et informe que le devis de Fabrice Hamon pour le cocktail dinatoire est de 7 € par personne pour 4 toasts froids et 2 verrines. Du vin pétillant et des boissons non alcoolisées seront achetés au Shelby’s.

Monsieur le Préfet ou le secrétaire général de la Préfecture sera présent, Monsieur le Président du Conseil Départemental sera représenté par le Vice-Président, Monsieur ALLENO.

Nous comptons environ sur 50 invités. Si le temps le permet, le pot se fera dans la cour, sinon il aura lieu à la salle Kergohy.

La sono sera prêtée par l’Amicale Laïque ou l’école Ste-Jeanne d’Arc.

1. **TERRAIN DE FOOT**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

1. Devis buts de foot :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que le club de foot sollicite la commune pour l’achat d’un but de foot amovible avec filet pour le terrain d’honneur pour les entrainements.

Le devis de SDU est de 3 457,83 € HT et celui de Décathlon Pro est de 2 670,83 € HT.

Monsieur le Maire a rencontré le président du club pour lui faire part du montant élevé des devis.

Discussion et vote :

Les élus trouvent ces devis élevés mais Antoine Mahé pense que cette acquisition est nécessaire. Il propose à Monsieur le Maire de prendre contact avec le président du club de foot afin de voir si l’association peut en charge la moitié de la dépense.

Dès que Monsieur le Maire aura une réponse, ce point sera revu en Conseil Municipal.

1. Etude éclairage du terrain d’entrainement :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que le club de foot demande aussi que l’éclairage du terrain d’entrainement près de la salle de sports soit revu.

Une étude a été faite par le SDE.

La 1ère proposition est le remplacement des 4 projecteurs actuels par des projecteurs Led mais cela n’apporterait pas l’éclairage suffisant.

La 2ème solution est le remplacement des supports et des projeteurs par des supports d’une hauteur de feu de 16 mètres et des projecteurs Led, puissance 4x1006W avec un niveau d’éclairement de 100 lux.

Cette solution coûte 33 100 € dont 19 921,30 € à la charge de la commune.

Discussion et vote :

Même si les élus sont conscients du problème de l’éclairage public au terrain d’entrainement, les travaux proposés par le SDE ne sont pas prévus au budget et sont trop onéreux.

Laurent Jouanno propose d’étudier ces travaux dans un projet d’ensemble lors des travaux de réhabilitation de la salle de sports.

1. **PROJET D’INSTALLATION D’UNE ANTENNE BOUYGUES SFR**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe qu’une antenne Bouygues SFR va être installée dans un champ à Brocheboeuf sur un terrain privé avant la fin de l’année, le permis devrait être déposé prochainement.

Le Conseil doit donner un avis.

Discussion et vote :

Pierre-Yves Le Borgne souhaite savoir si la commune peut percevoir des dotations. Monsieur le Maire précise que l’antenne sera installée sur un terrain privé donc on ne touchera rien.

Le Conseil émet un avis favorable.

1. **DEVIS RELIURE DES REGISTRES DES DELIBERATIONS ET D’ETAT CIVIL**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que, tous les deux ou trois ans, un programme de reliure de registres est voté. Cette prestation est faite par une entreprise spécialisée avec laquelle la mairie travaille depuis de nombreuses années.

Pour 2023, il est proposé d’effectuer la reliure des registres des délibérations de 2020, 2021 et 2022 ainsi que le registre d’état civil de 2018 à 2022.

Le devis de la société La Reliure du Limousin est de 500,50 € HT. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

Discussion et vote :

Le Conseil, à l’unanimité, accepte ce devis.

1. **DEVIS ASPIRATEUR DE CHANTIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin rappelle que, lors de la séance de juin dernier, le Conseil Municipal avait retenu le devis de Flageul Hygiène pour l’achat d’un aspirateur de chantier.

Mais ce dernier ne correspondant pas aux besoins des agents, il a été retourné.

Deux devis ont été demandés :

- DFC2 : 397,41 € HT

- Sofibac : 380,77 € HT

Les agents ont une préférence pour celui de DFC2. Il est donc proposé de retenir ce devis, la dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Le Conseil, à l’unanimité, retient le devis de DFC2.

1. **ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que, suite à de fréquents problèmes de divagation de chiens, il a contacté la Police Municipale de Loudéac qui conseille de prendre un arrêté municipal afin que la gendarmerie puisse verbaliser les propriétaires de chiens et chats en divagation sur la commune.

Cet arrêté oblige également les propriétaires de chiens à les tenir en laisse sur les voies et parcs à l’intérieur de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et des chats.

Monsieur le Maire donne lecture de l’arrêté.

Discussion et vote :

Frédéric Foulfoin explique que, pour les chats errants, une association peut mettre des cages à disposition de la commune pour les capturer puis ils sont stérilisés et remis en liberté dans la commune pour un coût de 100 € par animal.

Monsieur le Maire informe que si la commune prend un tel arrêté c’est surtout pour protéger la population car il y a des chiens mordants en divagation sur la commune et que sans arrêté municipal, aucune verbalisation n’est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet arrêté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

1. **ANIMATION : POINT SUR LE MARCHE DE NOËL**

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Laurent Jouanno informe que, suite à sa 2ème relance et une info dans toutes les mairies du département, il y a eu beaucoup de retours positifs.

A ce jour, 42 stands sont pré-réservés dont 27 artisans arts et déco, 5 associations dont 2 de Trévé pour la restauration (Apel + club des jeunes), 3 artisans cosmétiques, 1 auteur jeunesse et 6 exposants en vente alimentaire.

Il reste à trouver un stand de maquillage et une animation pour enfants.

Les dossiers d'inscription seront envoyés ce week-end.

La cabane d'Amélie de Trévé serait également intéressée pour faire des ateliers pour les enfants pour fabriquer des jouets buissonniers à base d'objets naturels de la forêt (branches, feuilles, glands, mousses…) mais moyennant 280€ pour la journée car les enfants qui fabriqueront les objets repartirons avec ce qu’ils ont réalisé.

Qu’en pense le Conseil ?

Discussion et vote :

Après discussion, le Conseil Municipal trouve la prestation de la Cabane d’Amélie trop chère et ne souhaite pas prendre en charge cette dépense. Si cette dernière souhaite intervenir pendant le marché, ce sera à titre gratuit.

Il reste à trouver une animation pour les enfants (manège de l’année dernière ?) et une maquilleuse.

1. **COMMUNICATION : DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Laurent Jouanno informe que près de 800 bulletins ont été distribués le week-end du 09-10 Septembre. La commune a été découpée en 14 zones, réparties comme suit :

Bourg : 7 personnes

David : 94

Gaëlle: 44

Gildas : 33

Laure : 50

Laurent :116

Pierre-Yves : 96

Ozanne :61

Campagne : 7 personnes

Anthony : 53

Brigitte : 42

Gaëlle :12

Gérard : 59

Laurent : 57

Morag : 8

Vincent : 54

La prochaine distribution aura lieu en fin d’année et concernera le gros bulletin.

1. **MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD**

Rapporteur : Antoine Mahé, conseiller municipal

Note explicative de synthèse :

Antoine Mahé, Conseiller Municipal, explique que depuis le mois de mai, une cinquantaine de maires, de présidents de CCAS gérant des EHPAD sont entrés en résistance et se sont constitués en collectif, pour alerter sur les difficultés que rencontrent nos EHPAD.

Aux difficultés de recrutement et d’épuisement des personnels, s’ajoutent l’explosion des factures énergétiques, l’inflation sur l’alimentation et les nouvelles mesures sociales que nous saluons, mais qui ne sont pas totalement, voire pas du tout, financées.

Le collectif s’est réuni à plusieurs reprises, Mr le Président du CCAS, Mr Le Directeur et moi-même avons participé à ces réunions.

Une délégation de 5 maires a été reçue par Mme Le Ministre des solidarités « Aurore BERGE » le 31  août 2023.

Des courriers ont été transmis :

* Aux Présidents des intercommunalités sollicitant un moratoire sur les impôts et taxe dues
* Aux élus nationaux des Cotes d’Armor : députés(es), sénateurs et sénatrices pour les informer sur notre mouvement.

Une note à destination des résidents, de leur famille et des personnels a également été transmise.

Enfin la motion a été adressée, pour mise au vote, à toutes les communes et aux intercommunalités (nous sommes tous concernés, même les communes n’ayant pas d’EHPAD sur leur territoire, car c’est bien l’accueil de tous nos anciens qui est concerné).

Les 2 prochains rendez-vous sont :

• Le 21 septembre : réunion à Bégard pour les Maires, Présidents de CCAS et Directeurs d’EHPAD

• Le 4 octobre : Action « les vieux méritent mieux » de la FNADEPA (mobilisation à l’EHPAD Roger Jouan de La Motte, comme en 2022

Présentation de la motion

Suite à la réunion du 11 mai 2023, de nombreuses communes des Côtes d’Armor, et une du Finistère, se sont réunies le jeudi 29 juin à La Roche-Jaudy pour évoquer la situation des EHPAD publics. Elles partagent toutes le même constat alarmant.

Les communes de Begard, Belle-Isle-en-Terre, Bon Repos sur Blavet, Bourbriac, Châtelaudren-Plouagat, Erquy, Frehel, Guerledan, Hillion, Jugon-les-Lacs, La Motte, La Roche-Jaudy, Lannion, Lanvollon, Le Mené, Matignon, Penvenan, Perros-Guirec, Pledran, Plénée-Jugon, Pleslin Trigavou, Plestin-les-Grèves, Pleubian, Ploeuc L’Hermitage, Plouaret, Ploufragan, Plouguenast-Langast, Plouha, Ploumilliau, Plourin-les-Morlaix, Pommerit le Vicomte ; Pontrieux ; Saint-Cast-Le Guildo, Trebeurden, Treverec ;

Dont deux établissements intercommunaux (Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) et l’Ehpad privé associatif de la commune du Quillio ;

Soutenues par la présence de, M. LAHELLEC Gérard, sénateur ;   M. LE FUR Marc, député, M. PHILIPPE Joël, conseiller départemental et référent personnes âgées auprès de Lannion-Trégor Communauté :

Les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l’épuisement des personnels. A cela s’ajoute des factures d’énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l’équivalent de la facture de l’année écoulée.

En s’appuyant sur les résultats de l’enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

* Au report continuel d’une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
* Des réponses des tutelles frileuses, si ce n’est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
* Des dépenses instaurées par l’Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d’indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en en plus lourde.
* Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l’Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour.
* Au refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
* A l’Inflation, notamment de la nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) à propos de :

* Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état des certaines économies d’échelle sur les fonctions supports, mais c’est nier le problème structurel qui touche l’ensemble des EHPAD que de penser qu’il s’agit là d’une solution miracle
* Non remplacement des personnels malades : les élus s’offusquent de cette réponse qui mettrai en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d’aide ? Combien d’accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
* Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l’année en cours ! C’est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégialement, les élus présents décident :

* De ne pas payer les factures d’énergie, tant qu’un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
* De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l’ensemble des communes du département.
* De refuser collégialement de voter le prochain BP si déficitaire
* De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
* D’engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l’Etat

Les élus des Côtes d’Armor rappellent le rôle de « 1ère ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n’ayant pas d’EHPAD sur leur territoire, car c’est bien l’accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l’intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd’hui à l’Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité valide cette motion de soutien aux EHPAD.

1. **REPAS DU CCAS**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Il aura lieu le dimanche 8 octobre 2023. Les élus doivent impérativement rendre les listes d’invitation le mardi 19 septembre au plus tard.

1. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *point sur la rentrée scolaire* : Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot se sont rendus dans les deux écoles. A l’école des Perrières, il y a 88 enfants inscrits à la rentrée et 100 enfants à l’école Sainte-Jeanne d’Arc.

A la cantine, on compte environ 150 rationnaires chaque midi.

L’accueil périscolaire accueille environ 40 enfants le matin (jusqu’au 56 jeudi dernier) et 40 le soir. Le mercredi, ils sont également une quarantaine à être accueillis.

- *horaires de l’éclairage public* : Monsieur le Maire propose que, pour cet hiver, l’éclairage public soit réglé comme suit : 20 heures tous les soirs de la semaine dans les lotissements, 21 heures uniquement dans le bourg du lundi au jeudi, 1h le vendredi soir et le samedi soir et 23h le dimanche soir.

- *armoires fibre au bourg et à Quénéha* : le 7 juillet, Monsieur le Maire, Brigitte Jéglot et Frédéric Foulfoin ont reçu Mégalis Bretagne pour l’implantation de deux armoires sur la commune pour la fibre. L’une sera mise en place sur l’espace vert devant l’église et l’autre sur le terre-plein au bord de la route vers La Motte à la Résidence du Bois de Quénéha. Les travaux débuteront en 2024.

- *futur aménagement du parking de l’école des Perrières* : juste pour information, la maison de Madame Le Quentrec (en face de la Maison des Lutins) est en vente. Il serait intéressant que la commune fasse l’acquisition d’environ 250 m² de terrain pour la création d’un parking indispensable pour l’école et la Maison des Lutins. Un contact a été pris avec la famille et ce point sera discuté lors de la prochaine séance.

- *exposition photos des assistantes maternelles du secteur* : Le Relais petite enfance du CIAS de Loudéac Communauté a imaginé une exposition sur le métier d’assistant maternel. Il s’agit d’une exposition photo destinée à être accueillie par les communes du territoire. A Trévé, elle sera en place en octobre-novembre pour 5 semaines et se compose de 16 panneaux au format 60 x 80 cm. Les photos seront installées par les agents communaux dans différents lieux de la commune

- *demande de la Ronde des Vallées pour subvention communale* : Anthony Basset présente la demande de subvention communale faite par l’association La Ronde des Vallées qui propose aux communes d’être villes étapes moyennant le versement d’une subvention : 1 500 € pour ville de départ le samedi, 3 000 € pour ville de départ et d’arrivée, 2 000 € pour l’arrivée.

**Dates à retenir** :

- mercredi 20 septembre à 19h : commission personnel

- mercredi 27 septembre à 19h : SIAEP La Motte-Trévé

- vendredi 29 septembre à 18h30 : inauguration de la Maison des Lutins

- mardi 3 octobre à 18h30 : commission enfance, jeunesse, sports, culture

- dimanche 8 octobre à 12h30 : repas du CCAS

- jeudi 12 octobre à 19h30 : Conseil Municipal

- mercredi 18 octobre à 19h : commission finances